

# La communauté musulmane fête Aïd al-Adha

Comme chaque année, la communauté musulmane célèbre la fête du sacrifice, Aïd al-Adha – aussi appelée Aïd el-Kebir – en souvenir du sacrifice d'Abraham.

Les trois religions monothéistes que sont les religions musulmane, juive et chrétienne, ont pour père spirituel Abraham, premier prophète n'admettant l'existence que d'un seul Dieu. Dieu unique pour lequel Abraham était prêt à sacrifier son fils Isaac. Dieu ne le voulut pas et présenta un bélier qu'Abraham sacrifia à la place de son fils.

C'est en souvenir de ce sacrifice, mais aussi de la démonstration de foi et de soumission à Dieu d'Abraham, que les musulmans sacrifient le mouton chaque année. Aïd al-Adha, qui commençait hier matin, est aussi la fête du partage entre les musulmans. « Ce sacrifice ne fait pas partie des cinq piliers de l'Islam. Plutôt qu'une obligation, il est considéré comme une tradition », explique Belkacem Seghrouchni. Alors que les familles qui pourraient tuer le mouton le partageraient avec d'autres familles, « des solutions alternatives au sacrifice sont possibles, tels les dons ou les offrandes ». Dons à une organisation d'aide aux musulmans ou à des communautés musulmanes.

C'est ce que devront faire nombre de musulmans de la communauté musulmane du Nord-Cotentin, qui compte plus de trois cents familles – surtout cette année, avec les personnes qui travaillent temporairement sur le chantier EPR. En effet, la communauté musulmane a été autorisée à abattre seulement 165 moutons, capacité maximum définie par les responsables de l'abattoir de Cherbourg.



A la sortie de la mosquée de Cherbourg-Octeville, après les prières qui ouvraient la fête du mouton, l'Aïd al-Adha.

## ■ Pour une meilleure concertation avec les autorités

« C'est très difficile de faire face aux moments de grande affluence en mettant en œuvre les seules infrastructures réglementairement prévues », constate Belkacem Seghrouchni. Et de

regretter « le déficit de lieux où les abattages rituels pourraient avoir lieu en toute légalité le jour de la fête du sacrifice, Aïd al-Adha. Abattages rituels qui requièrent une grande habileté de la part du sacrificateur, car il doit absolument épargner toute excitation, douleur ou souffrance évitable à l'animal ».

Voilà pourquoi la communauté musulmane souhaiterait « une concertation. Une meilleure collaboration entre les représentants de la mosquée de Cherbourg-Octeville et les autorités locales permettrait la réussite de Aïd al-Adha ».

Une communauté qui rappelle que « la liberté de pen-

sée, de conscience religieuse est un droit implique la liberté de fêter sa religion, en conviction, en liberté, en privé, par le culte, le pèlerinage, les rites ».



Sacrificateurs pratiquent avec tout le respect exigé vis-à-vis du mouton et de l'animal.



Le mouton du sacrifice, qu'une famille va partager avec des musulmans.